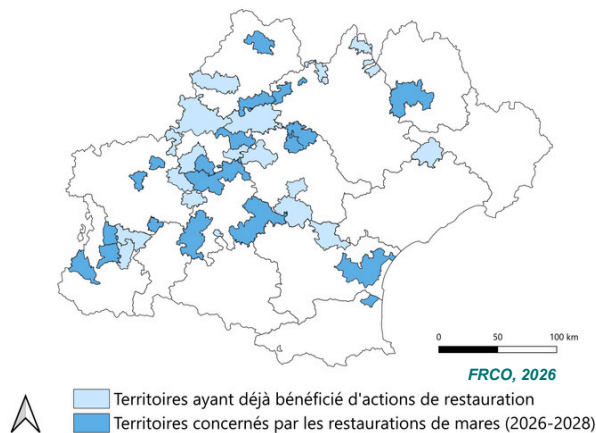


DES CHIFFRES QUI PARLENT

Depuis 2003, les Fédérations des Chasseurs conduisent des programmes de recensement et de restauration de mares selon une méthodologie éprouvée. Depuis 2022, la démarche est également déployée en méditerranée.

A ce jour, **plus de 6500 mares** ont été recensées et **411 restaurations** ont été réalisées avec engagement d'entretien par les propriétaires et les gestionnaires.

Territoires de projet pour la préservation et la restauration des mares



DES PARTENAIRES INCONTOURNABLES

Les Fédérations des Chasseurs conduisent ces projets grâce à la mobilisation et à l'implication de leurs adhérents (chasseurs et sociétés de chasse) et de nombreux partenaires qui diffèrent en fonction des territoires : agriculteurs, propriétaires terriens, communes, associations locales, départementales ou régionales intervenant dans la gestion des milieux humides, syndicat de rivières, Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides, université...

PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Page web du projet :

<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/agriculture-et-territoire/projets/projet-tvb.php>

Contactez la Fédération des Chasseurs:

Email : contact@frcoccitanie.fr

Tel. : 09 72 47 92 22



LES MARES

Des milieux humides recensés et préservés par les chasseurs

QU'EST-CE QU'UNE MARE ?

Une mare est un **milieu humide** se présentant sous la forme d'une étendue d'eau de taille et de forme variable. Sa surface reste modeste (en général moins de 2000m²) et sa profondeur n'excède pas deux mètres, ce qui permet à la lumière de pénétrer toute la profondeur. Elle peut être permanente ou temporaire.

POURQUOI LES CHASSEURS LES RESTAURENT ILS ?



Ces milieux humides profitent à la fois à l'Homme et aux nombreuses espèces qui les fréquentent. La faune sauvage utilise ces milieux comme **refuge**, pour **s'abreuver** et pour **s'alimenter**. Parallèlement, ces milieux ont un rôle d'épuration et de rétention des eaux auxquels s'ajoutent leurs intérêts culturels, patrimoniaux et d'usage pour l'Homme.

Dans le cadre de leur mission de préservation et d'amélioration des habitats, les Fédérations des Chasseurs engagent, avec les chasseurs de territoires ciblés pour leurs enjeux de maintien d'habitats pour la faune sauvage, des projets de recensement et de restauration des mares.



Projet cofinancé par le Fonds Européen de développement régional, la Région Occitanie et l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

UNE MÉTHODOLOGIE TERRITORIALE ÉPROUVÉE

Conçue en concertation avec les partenaires techniques et financiers



LA SENSIBILISATION EN ACTION !

Tout est mis en œuvre pour que sur les territoires de projet et au-delà, la conscience collective s'approprie l'enjeu de préservation des milieux humides. Les fédérations des chasseurs proposent : • l'animation d'événements tels que la Fête des mares ou la Journée Mondiale des Zones Humides ; • des rencontres techniques pour les gestionnaires ; • différents supports de communication pour toucher tout public : newsletter, films, plaquettes conseil, expositions, panneaux pédagogiques d'accueil sur les mares restaurées...

1. Mobilisation des connaissances des chasseurs

Le recensement des mares est réalisé par les usagers du territoire. Les connaissances dont disposent les chasseurs de leur territoire et du patrimoine naturel, sont mobilisées pour localiser et caractériser l'état général des mares.

2. Sélection des mares prioritaires avec les partenaires

Les enjeux du territoire sur la ressource en eau, sur la connectivité entre les habitats de la faune et de la flore, et les données du recensement, sont croisés et analysés afin de hiérarchiser les mares à restaurer.

3. Recueil des données terrain sur chaque mare

Le diagnostic réalisé permet d'évaluer l'état de conservation et d'apprécier la morphologie de la mare pour proposer des aménagements et une restauration adaptés.

5. Après les travaux, l'engagement d'entretien est pris

Le propriétaire, le gestionnaire et le territoire de chasse concernés par la mare s'engage pour 5 ans dans une convention de restauration et d'entretien, pour garantir la mise en œuvre de bonnes pratiques de conservation et de maintien de la mare.

4. Des travaux au bénéfice du fonctionnement de la mare et de la biodiversité

En vue de restaurer les fonctions de la mare, les travaux sont effectués par une entreprise et/ou lors de chantiers participatifs (propriétaires, habitants, chasseurs). Les principales actions menées consistent à adoucir les pentes, curer la mare, poser une clôture pour modifier la fréquentation du bétail, débroussailler ou élaguer certains arbres.

avant travaux (août 2017)



Mare de Pères petit
Commune de Montégut-Lauragais (Haute-Garonne)

après travaux (janvier 2018)

